



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grève au TJ de Nanterre

Soutien et appel à l'élargissement de la mobilisation

Ce mardi 1er septembre à Nanterre, les greffières et greffiers n'ont pas fait leur rentrée aux assises et, particulièrement, celles et ceux du tribunal correctionnel et du tribunal pour enfants, ces derniers ne l'ayant d'ailleurs toujours pas faite.

Charge de travail intenable, journées et heures de travail à n'en plus finir, burn-out, et même décès sur le siège d'une magistrate, etc., pour aboutir à des décisions dont les peines sont pour certaines prescrites... tout ça pour ça !

La situation, malheureusement, est plutôt banale dans les tribunaux, bien trop banale.

Si ce n'est que, outre les drames déjà survenus à Nanterre, les collègues alertent les chefs de juridiction en saisissant les instances idoines, à savoir la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail, depuis 2 ans maintenant et qu'absolument rien n'est fait. Les chefs de juridiction semblent avoir décidé de laisser passer la tempête, puisqu'au troisième jour de grève totale des greffes correctionnels et du tribunal pour enfants, ceux-ci n'ont pas pris le temps de s'entretenir avec les grévistes...

Si ce n'est aussi l'affaire Lyhanna et ses conséquences dramatiques ainsi que les propos irresponsables tenus par le garant de l'institution judiciaire, le président de la République, et le ministre « en charge » de ce ministère, comme du premier ministre, pour lesquels la question des moyens doit impérativement être écartée.

Mais tout le monde en souffre, voire en crève, agents publics et citoyens, de ce manque de moyens dans les services publics et donc dans la justice !

Les personnels du TJ de Nanterre, comme ailleurs, ont besoin de bien plus de greffiers qu'annoncés pour pouvoir travailler à peu près normalement, mais également d'adjoints administratifs, qui manquent cruellement.

Sur le plan numérique, ils ont également besoin d'outils informatiques adaptés à leurs besoins plutôt que des outils qui accroissent les difficultés du travail ainsi que de nécessaires renforts sur le plan de la numérisation (1 agent numérisateur pour 18 agents de greffe !?).

Elles et ils précisent qu'ils ne veulent pas tenir à n'importe quel prix. La CGT CSJ tient à préciser « à vil prix » :

- en cas d'erreur, nous sommes toutes et tous prévenu.es : le risque est grand non seulement de ne pas être soutenu.es par notre ministre de tutelle, ni même notre administration, voire même d'être lynché en public ;

- point d'indice gelé pendant des années depuis 2010, légèrement revalorisé de ci, de là, y compris lors des récents pics d'inflation : ainsi, pour les greffiers en grève comme pour les autres, c'est environ 130 euros de perdus par mois depuis 2023, 400 par mois depuis 2017 et 552 par mois depuis 2010¹.

C'est bien le sens du préavis de grève déposé le 2 juillet par la CGT CSJ², dont les collègues de Nanterre ont su se saisir pendant plusieurs journées, après le TJ du Puy en Velay début juillet !

Et nous appelons l'ensemble des agents des greffes à se mobiliser de la même façon au plus tôt ainsi que le 29 septembre lors de la journée de grève fonction publique (avec un appel de la totalité des organisations syndicales représentatives)³.

A Paris, le 3 septembre 2026

- 1 Salaire brut. Chacun peut calculer sa perte de pouvoir d'achat à partir de son indice dans ce calculateur créé par la CGT de l'Etat: <https://www.cgтетat.fr/vie-des-personnels/remunerations/salaires/article/decouvrez-votre-perde-de-pouvoir-d-achat-simulateur-ufse-cgt>
- 2 <https://cgt-justice.fr/preavis-de-greve-du-6-juillet-au-30-septembre-2026/>
- 3 <https://www.cgтетat.fr/vie-des-personnels/remunerations/salaires/article/pour-les-salaires-des-agent-es-pour-les-services-publics-pour-des-choix>